



## PROCES VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2014

### 1. ORDRE DU JOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2014

L'ordre du jour pour la session d'automne est ratifié et le PV de la session de printemps est adopté après quelques modifications.

### 2. SITUATION GENERALE (C. BORDAS ET INTERVENTION DES MEMBRES DE LA SECTION)

Plusieurs points sont abordés :

- **Concours 2015** : les postes sont sortis. Le nombre est au même niveau que pour le concours 2014. Mais 2016 et 2017 s'annoncent à l'heure actuelle bien plus difficiles.
- **Promotions DR1/DRCE1/DRCE2** : le nombre de possibilités de promotion reste stable par rapport à l'année dernière
- **Situation à l'INP** : le DSI actuel, J.F. Pinton, est parti pour prendre la direction de l'ENS-Lyon. Fabrice Vallée est nommée DSI par intérim. L'audition des candidats sélectionnés pour prendre la direction de l'INP est en cours, avec un peu de retard par rapport à l'agenda initial (le nom de ces candidats n'a pas été rendu public, ce que regrettent certains membres de la section qui plaident pour plus de transparence). Point sur les nominations à l'INP de nouveaux directeurs scientifiques adjoints et chargés de mission.
- **Point sur l'ANR et le budget** : très peu de projets obtenus au niveau de l'INP (sachant que dans le cadre fondamental « Défis de tous les savoirs », il y a eu au total 80 projets sélectionnés). Les soutiens sont de plus en plus difficiles à obtenir, alors que le récurrent est lui-même à un niveau très bas. Et le coût de l'évaluation des projets est énorme. L'INP va lancer une étude sur l'impact de la nouvelle forme de soumission de l'ANR. La plupart des membres de la section trouvent cette situation insatisfaisante ; de toute façon, avec moins de 10% de succès obtenu dans le cadre « Défis »

fondamental, ce dispositif ne pourrait financer au mieux que 30% des chercheurs, ce qui laisse 2/3 d'entre eux sans soutien ! Une proposition de motion sur l'importance du financement récurrent sera préparée.

- **Point sur les unités** : le LIDYL, discuté lors de la précédente session de printemps, ne sera pas créé au 1er janvier 2015 comme prévu, les discussions entre le CEA et le CNRS n'étant toujours pas finalisées. Il est rappelé que le laboratoire Aimé-Cotton, jusqu'ici UPR, va devenir une UMR au 01/01/2015.

- **Suivi des jeunes recrutés à l'INP** : pour mieux suivre l'évolution de leurs parcours, l'INP met en place une procédure en direction des jeunes recrutés : entretien 3 ans après l'entrée, avec le DAS qui suit le laboratoire (qui n'est pas nécessairement scientifiquement compétent, mais l'idée est de suivre le parcours professionnel du jeune chercheur). La section a demandé à ce que le Comité national soit associé à cette procédure, mais l'INP n'est pas d'accord, car il ne souhaite pas que le jeune chercheur se sente en situation d'évaluation : c'est l'insertion professionnelle qui est visée. Les membres de la section trouvent néanmoins que le comité national doit être associé car il a un rôle à jouer ; de plus attendre 3 ans pour un entretien évaluant l'insertion professionnelle paraît un peu long – il faudrait réaliser l'entretien plus tôt.

- **Remboursement des frais de mission** : les conditions vont se rigidifier, il faut nécessairement passer par le portail du marché Simbad, avec des plafonds très bas pour Paris. Pour les missions à l'étranger, le système devient également beaucoup plus rigide, avec des déclarations signées sur l'endroit où on se trouve etc. Le remboursement de missions au forfait deviendrait obligatoire, ce qui aura un impact pour les finances du laboratoire (par rapport à un remboursement aux frais réels, généralement bien moins élevés). C'est un retour en arrière.

- **Rapports de section** : il semble que certains directeurs d'unité (non-CNRS) ne sont pas au fait de la procédure pour prendre connaissance du rapport sur leur unité : le rapport n'est pas envoyé, mais mis à disposition sur le serveur e-valuation. Par ailleurs, il faut faire attention à être précis lors de la rédaction des rapports de section, en particulier lorsqu'on aborde le travail des équipes (ils sont lus par des chercheurs qui peuvent se sentir concernés, parfois à tort !).

- **Situation politique** : on fait un point sur les suites de la réunion plénière du Comité national, tenue en juin 2014, en particulier l'initiative « Sciences en marche », qui a rencontré un certain écho. Une réunion des DU est prévue mi-décembre ; une des propositions fortes qui sera discutée consistera à demander qu'une fraction des sommes énormes allouées au Crédit Impôt Recherche soit réaffectée pour soutenir la recherche publique (postes et moyens). En effet, l'inefficacité du CIR est dénoncée de toutes parts (y compris par la Cour des Comptes, et par F. Hollande alors qu'il était candidat). Des membres de la section soulignent néanmoins qu'il y a peu de chances que le gouvernement cède sur ce point, au vu de l'importance de ce dispositif pour l'attractivité envers les entreprises, et des déclarations faites par le Président de la République la semaine précédente à Florange.

- **Postes professeur associé ENS/CNRS** : le CNRS a passé une convention avec l'ENS (Ulm) qui permet aux chercheurs CNRS d'enseigner à l'ENS avec un statut spécifique (« professeur associé ») et une

rémunération complémentaire (800 €/mois pour les CR, 1000 €/mois pour les DR). Malgré une certaine confusion et des déclarations contradictoires de la direction du CNRS, il semble bien que le coût de cette mesure sera supporté intégralement par le CNRS (apparemment en puisant dans le budget alloué à la PEDR). La plupart des membres de la section n'approuvent pas ce dispositif, surtout en cette période de difficultés budgétaires, et une proposition de motion sera soumise au cours de la session.

### **3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP**

Pascale Roubin, Directrice adjointe scientifique en charge de la section 04, intervient (en l'absence de F. Vallée, lui-même Directeur scientifique par intérim en l'attente de la nomination d'un nouveau DSI) sur plusieurs points :

- PR nous fait part d'une enquête de l'INP sur la répartition des chercheurs et enseignants-chercheurs au niveau national (ventilation ch/ens-ch par site et par thème) ?

- Budget : le budget total du CNRS : à peu près stable sur le papier à 3,5 milliards d'euros, mais dotation globale en baisse en tenant compte des contraintes (taux de réserve etc.). La masse salariale est stable grâce à la baisse du nombre d'agents (tous les départs ne sont pas remplacés et il y a moins de CDD). Au niveau des FEI (budget hors masse salariale – ce qui reste pour soutenir la recherche) : la priorité sera de soutenir le soutien de base, en essayant de réduire l'enveloppe TGIR. En tout état de cause, le niveau des FEI est insuffisant, et la marge permettant aux Instituts de lancer des opérations de recherche viendra d'une éventuelle réduction du taux de réserve en cours d'année (ce qui fut le cas en 2014).

Au niveau de l'INP, il faut noter que le soutien récurrent est stable depuis 2010, avec une augmentation concomitante des recettes sur contrats. Il faut néanmoins s'attendre à une baisse des fonds obtenus via l'ANR (en 2014, baisse d'un tiers par rapport à 2013 en terme de financement obtenu).

L'évolution du nombre de chercheurs et d'ITA à l'INP depuis 2009 montre une stabilité pour les chercheurs, une légère baisse pour les ITA. Les postes DR2 ouverts au concours par section sont fonction du vivier de CR promouvables et du ratio CR/DR. A noter que pour le concours 2015, l'INP mettra 4 postes dans les CID51 et 54. En ce qui concerne les promotions (22 DR1 et 4 DRCE1 pour l'INP, 18 DRCE2 pour tout le CNRS), le décret qui permettrait d'augmenter le nombre de promotions DRCE n'est toujours pas paru. La proportion de femmes diminue fortement avec le niveau de promotion (1/3 chez les CR, 1/5 pour les DR1, 1/10 pour les DRCE).

Lors de la discussion entre la section et la direction, on aborde le thème de la parité (l'autocensure des femmes pour passer DR1 – pas seulement des femmes, notent certains –, qui est la plus facile en terme de nombre de candidats/nombre de postes), ainsi que sur certaines mesures demandées (classer un homme et une femme pour la proposition de médailles par exemple) qui semblent

contre-productives à la majorité des membres, bien que l'objectif d'égalité soit bien entendu partagé. Un autre point de discussion concerne la priorité donnée aux jeunes entrants pour développer un projet personnel ; ceci se comprend très bien puisqu'il s'agit du modèle dominant au niveau international (avec des financements de post-docs qui comprennent parfois – y compris en France – des fonds pour recruter des thésards et un post-doc junior), mais cela ne marche pas à terme car il n'y aura pas de financement pour tous les projets. On aboutit alors à une impasse, aussi bien pour les jeunes (qui se retrouvent seuls sur une manip sans pouvoir avancer) que pour le laboratoire (au lieu de renforcer des équipes sous-critiques, il y a un éparpillement qui ne permet plus de faire avancer les projets, surtout dans un contexte marqué par la difficulté à trouver des moyens de financement et des étudiants).

### **3. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC ANNE PEPIN** (Mission pour la place des femmes au CNRS)

La Mission a été créée en 2001 : le CNRS est le seul EPST à avoir une telle structure, alors que la loi Fioraso fait obligation d'avoir une mission pour l'égalité femme homme dans chaque université. Outre l'établissement de statistiques sur la parité, la Mission a quatre axes : égalité professionnelle, promouvoir les recherches sur le genre, promouvoir les carrières scientifiques auprès des jeunes/jeunes filles et développer de nouveaux modèles, développer des partenariats au niveau national, européen, et international.

Anne Pépin rappelle que l'égalité professionnelle femme/homme est une priorité nationale et européenne (par exemple dans le cadre de l'appel H2020, la composition paritaire d'une équipe devient, à même qualité scientifique, un facteur de succès ; dans certains pays/régions européens, les financements ne sont accordés que si les équipes ont des « labels » de mixité de genre).

Anne Pépin décrit ensuite la situation concernant la parité au CNRS (peu d'évolution depuis 20 ans, avec un « indice d'avantage masculin » de 1,2 aussi bien au CNRS que pour l'INP – mais inférieur à 1,0 pour la section 04 ! –) ainsi que les actions de la Mission (notamment le projet INTEGER : le CNRS s'occupe de l'INP, l'INSMI et des labos au niveau local (Néel).

Une discussion s'engage avec la section, sur les effets liés à un recrutement tardif, sur le rôle des stéréotypes dans la résolution de tâches intellectuelles etc.

### **4. EVALUATIONS**

Lors de la session, la section a procédé à l'examen et discuté :

- 1 dossier de GDR
- 5 changements de direction unités

- 12 Ecoles thématiques
- 5 confirmations d'affectation
- 6 dossiers de titularisation
- 1 dossier de reconstitution de carrière
- 34 dossiers d'évaluation périodique de chercheurs
- 7 dossiers spécifiques chercheurs
- 40 dossiers de promotion chercheurs

## **5. DISCUSSIONS ET MOTIONS**

La section a discuté, en vue de rédiger une motion éventuelle, des points suivants

- Présence d'ITA aux Comités d'évaluation HCERES (adoptée) ;
- Importance du Financement récurrent, dont il est décidé de reporter la discussion à la session de printemps ;
- Rigidification des règles administratives : il apparaît après discussion que ce point semble trop technique pour qu'il soit pertinent d'en faire une motion ;
- Postes de professeurs attachés ENS/CNRS (adoptée) ;
- Motion sur le classement dual homme/femme pour les médailles : après avoir convergé sur le contenu de la motion (dénonçant cette mesure comme pouvant aboutir à une dévalorisation potentielle des médaillées femmes), la section estime que ce type de motion (par ailleurs déjà voté par d'autres sections) risque de donner trop d'importance à un sujet – les médailles – qui est finalement assez marginal ; la motion n'est donc pas soumise au vote.

Voici le texte des motions adoptées :

### **Motion sur la présence d'un élu C dans les comités de visite du HCERES**

La section 04 tient à rappeler qu'elle émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités et que c'est dans cet esprit qu'elle participe aux comités de visite du HCERES.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelles que soient leurs tutelles et leurs statuts assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Ils représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires des unités. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle à spectre de plus en plus large est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme.

Les rencontrer ensemble, par équipe pour les grandes unités ou même individuellement, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

La section 04 demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès du HCERES pour que les comités de visite comportent un représentant du personnel administratif et technique qui soit acteur à part entière du processus d'évaluation.

Vote : 21 pour (unanimité)

Dest: Direction de l'INP, Direction du CNRS, Secrétariat d'Etat à l'ESR

### **Motion sur la crise de l'emploi scientifique**

La section 04 partage l'analyse du Conseil Scientifique [1] sur la situation alarmante de l'emploi au CNRS et dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. Elle approuve la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La section 04 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore la diminution drastique ces dernières années, d'environ 25 % et 50%, du nombre de postes respectivement mis aux concours CNRS chercheurs et ITA : ce nombre est passé de 400 à 300 pour les chercheurs et de 600 à 253 pour les ITA. Cette dégradation rapide de l'emploi scientifique si elle se poursuit, annonce un décrochage significatif de la France dans le groupe des pays moteurs en recherche. Cette situation ne peut que détourner nos jeunes diplômés des carrières scientifiques et constitue un gaspillage de potentialités humaines et de talents, avec des conséquences gravissimes pour l'économie et le rayonnement scientifique du pays. La section 04 appuie sans réserve la démarche des directeurs d'unités de recherche qui, dans leur lettre du 13 octobre 2014, demandent au Président de la République la mise en œuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement.

La section 04 du Comité National de la recherche scientifique demande à la direction du CNRS d'intervenir auprès des décideurs pour maintenir au moins le nombre de postes statutaires quel que soit le type de départ et non remplacer uniquement les départs à la retraite.

[1] « Le financement de la recherche et l'emploi scientifique en France », synthèse chiffrée publiée le 10 mars 2014 par le conseil scientifique du CNRS, disponible à l'adresse:

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs\\_Financement\\_de\\_la\\_recherche\\_et\\_de\\_l\\_emploi\\_analyse\\_chiffree\\_du\\_CS\\_du\\_CNRS.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf)

Vote : 20 pour 0 contre 1 abstention

Dest: Direction de l'INP, Direction du CNRS, Secrétariat d'Etat à l'ESR

## **Motion sur les postes d'enseignants attachés CNRS/ENS**

Le CNRS et l'ENS ont signé une convention permettant de contractualiser la situation des chercheurs CNRS travaillant dans une unité mixte sous tutelle de l'ENS et désirant enseigner 1/3 de service statutaire d'enseignement (64h) à l'ENS. Une prime conséquente est prévue, à hauteur de 800/1000 euros par mois (CR/DR), financée par le CNRS.

La section 4, considérant

- 1) l'injustice de cette mesure inégalitaire qui vise à gratifier d'un montant conséquent des collègues qui enseignent dans une structure déjà très attractive, avec des étudiants de haut niveau ;
- 2) l'ampleur du phénomène, un objectif de 60 postes à moyen terme étant prévu ;
- 3) le contexte de pénurie actuel dans l'emploi scientifique que cette mesure accentue : en encourageant les chercheurs CNRS à augmenter leur activité d'enseignement, cette mesure conduit à réduire le recrutement d'enseignants-chercheurs et diminue la capacité du CNRS à ouvrir des postes ou à financer la recherche;

désapprouve ce dispositif et demande son abrogation.

Vote : 17 pour 1 contre 3 abstentions

Dest: Direction de l'INP, Direction du CNRS, Direction de l'ENS

## **6. POINTS DIVERS**

### **6.1 Organisation Concours/PEDR**

La section reconduit pour les concours le fonctionnement de l'année précédente (présélection envisagée et pas de sous-jurys pour les concours CR ; pas d'auditions pour le concours DR2). Elle reconduit également l'examen des PEDR suivant les mêmes modalités que l'année précédente (participation au processus et publication en interne des dossiers classés).

### **6.2 Médailles**

Dans le cadre d'une mesure présentée comme destinée à renforcer la parité, l'INP demande à chaque section de proposer deux noms pour chaque médaille : un homme et une femme, puis l'Institut déterminera quel sera dans chaque cas le dossier retenu.

La section discute d'abord de ce nouveau mode de fonctionnement : pour la plupart des membres, cette demande semble contre-productive, car cela revient à instaurer, sur le modèle sportif, deux concours (un concours masculin, et un concours féminin). Le concours féminin risque alors de se voir dévalorisé, alors que par le passé la section a attribué à plusieurs reprises des médailles à des

femmes dont le dossier n'avait rien à envier à ceux des collègues hommes. Finalement, la section décide de ne pas suivre les consignes de la direction : elle ne proposera qu'un nom pour chaque médaille, à savoir:

- Bronze : Alicja Domaracka (CIMAP)
- Argent : Alain Dereux (ICB)

-----  
*Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.*